

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 juin 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 23 juin 2016

Publié le 1er juillet 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 49

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Florence LUCISANO
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Jean DUBUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Louis DUMONT
M. François DESEILLE	M. Jean-Yves PIAN	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Louis LEGRAND	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	M. Patrick ORSOLA	M. Adrien GUENE.
Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY	
M. Charles ROZOY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	

Membres absents :

M. Michel JULIEN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Alain HOUPERT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
Mme Chantal OUTHIER	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Emmanuel BICHOT	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Édouard CAVIN	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. André GERVAIS
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Charles ROZOY
M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Cyril GAUCHER	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	M. Patrick BAUDEMMENT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC**Rapport annuel d'activité 2015 du délégataire de la fourrière automobile**

Conformément aux articles L. 1411-3 et L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit remettre des documents d'information concernant l'exploitation du service de fourrière automobile pendant l'année écoulée.

Le rapport du délégataire est parvenu le 1er juin 2016 au Grand Dijon. Il détaille les conditions d'exécution du service, les chiffres d'activité, les comptes retraçant les opérations afférentes à l'enlèvement des véhicules et à leur gardiennage, et comporte une analyse de la qualité de service.

Nombre de véhicules enlevés par commune	2014	2015
AHUY	0	7
BRESSEY-SUR-TILLE	0	0
BRETENIERE	0	0
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	12	14
CHENOVE	175	98
CORCELLES-LES-MONTS	0	0
CRIMOLOIS	1	0
DAIX	1	0
DIJON	1 395	1 316
FENAY	1	0
FLAVIGNEROT	0	0
FONTAINE-LES-DIJON	12	11
HAUTEVILLE-LES-DIJON	0	0
LONGVIC	49	59
MAGNY-SUR-TILLE	0	0
MARSANNAY-LA-CÔTE	13	13
NEUILLY-LES-DIJON	1	0
OUGES	0	0
PERRIGNY-LES-DIJON	2	1
PLOMBIERES-LES-DIJON	2	2
QUETIGNY	12	16
SAINT APOLLINAIRE	10	21
SENNECEY-LES-DIJON	0	0
TALANT	27	23
Total	1 713	1 581

Sur ordre des autorités de police, 1 581 véhicules ont été enlevés pour être mis en fourrière en 2015. On note une baisse des enlèvements par rapport à 2014 (- 132 enlèvements).

Sur ces 1 581 véhicules, 938 ont été retirés par leur propriétaire dans les trois jours suivants leur enlèvement (soit 59 %).

L'application des dispositions concernant les véhicules abandonnés de faible valeur et que personne ne vient retirer s'est traduite sur l'année 2015 par le versement d'un montant total de 88 829 € TTC à la SARL Leveillé & Jolinet.

L'intégralité du rapport se trouve en annexe.

L'intégralité du rapport a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux.

LE CONSEIL,

DÉCIDE :

- **de prendre** acte de la présentation de ce rapport